

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable "Cafat" à Montravel

P. J. : 1 projet de délibération

Le réservoir d'eau potable "Cafat" de Montravel a été construit en 1968 et présente des signes de vieillissement.

Il convient donc de reprendre l'étanchéité intérieure de cet ouvrage, de traiter les armatures apparentes contre la corrosion et de reconstituer les bétons dégradés.

Les travaux concerneront également le renouvellement des pièces hydrauliques. La chambre des vannes sera équipée d'une télégestion pour un meilleur contrôle de distribution d'eau potable dans la ville.

La dépense est inscrite en section d'investissement du budget 2004 de la Ville de Nouméa.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 juillet 2004

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatre, le jeudi 12 août à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM. Jean LEQUES	Mme Christel BERGER
	Gaël YANNO	M. Charles ERIC
	Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme Mariannick BABE
	Mme Anne LOSTE	M. Patrick OLLIVAUD
	MM. Pierre MARESCA	M. Heneliko TELEPINI
	Michel VITTORI	Mme Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Gérard VIGNES	Mme Malia MAUGATEAU
05.08.2004	Mme Jacqueline BROQUET	M. Robert VAUTRIN
	Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme Sonia LAGARDE
	Mme Francine BEYNEY	M. Jean-Pierre DELRIEU
	M. Laurent BONNEFOND	Mme Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	Mme Elisapeta TAOFIFENUA	MM. Michel BOYER
06.08.2004	Mme Unako Eliane IXECO	Christian HENIN
	Mme Anne-Marie MESTRE	Bernard HERPIN
	M. TRAN VAN HONG	Mme Marie-Josée GOMEZ
	Mme Dominique KORFANTY	M. Hamu WAHEO
	M. Alfredo VARRA	Mlle Isabelle CHAMPMOREAU

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers	M. Marc Kanyan CASE	M. Hervé GUEGAN
en exercice : 49	Mme Lysiane FLOTAT	Mme Mireille LEVY
	M. André DUBOIS	MM. Frédéric ANGLEVIEL
Nombre de présents : 34	Mme Martine JONES	Gérald CORTOT
Nombre de votants : 44	M. Jean WASMAN	Mme Isabelle OHLEN
(10 procurations)	Mme Françoise CORNU	Mme Dominique COVA
	M. Pierre HENIN	M. Jean-Raymond POSTIC
	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY	

Mademoiselle Isabelle CHAMPMOREAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2004/1071

autorisant la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable "Cafat" à Montravel

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2004,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n°136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la note explicative de synthèse n° 2004/121 du 19 juillet 2004,

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie entendue en séance du 3 août 2004,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est autorisé à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable "Cafat" à Montravel.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2004 de la Ville de Nouméa, section d'investissement.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S. F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (D.E.A.)	-	1

